

# À Maromme, un rassemblement contre l'expulsion d'une Tchadienne et de ses enfants

Un rassemblement en soutien d'une mère de famille tchadienne et de ses cinq enfants obligés de quitter leur logement après le rejet de leur demande d'asile s'est tenu à Maromme mercredi 7 décembre 2022.



Mariam Doungous lors du rassemblement organisé pour la soutenir à Maromme  
- Photo PN



Par Sylvain AUFFRET  
Publié: 7 Décembre 2022 à 20h27

🕒 2 min

Partage :



Mariam Doungous, ressortissante tchadienne âgée de 48 ans, est arrivée en France en mars 2019, accompagnée de ses trois filles et ses deux garçons, aujourd'hui âgés de 5 à 20 ans. Mercredi 7 décembre 2022 à Maromme, où elle est arrivée en octobre 2019, elle a participé à un rassemblement aux côtés d'environ 70 personnes, organisé par Réseau éducation sans frontières, Droit au logement et CGT éducation, venues réclamer qu'elle puisse rester en France et dans son logement du centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada).

## Demande d'asile et excision

L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides a en effet rejeté la semaine dernière sa demande d'asile, la troisième, déposée pour ses trois filles, induisant son [expulsion](https://www.paris-normandie.fr/id281097/article/2022-02-21/indignation-et-stupeur-dieppe-apres-lannonce-de-lexpulsion-dedgar) (<https://www.paris-normandie.fr/id281097/article/2022-02-21/indignation-et-stupeur-dieppe-apres-lannonce-de-lexpulsion-dedgar>), du logement. À l'exception du plus vieux, étudiant à Mont-Saint-Aignan, tous ses enfants sont scolarisés dans des

établissements marommois (école Delbos, collège Alain), ou dévillois (lycée du Cailly). À N'Djamena, la capitale du Tchad, elle a laissé son mari et sa fille âgée de 13 ans excisée, comme elle, et mariée à un oncle paternel. Pour éviter cette pratique promise à ses autres filles, elle a fui en France. « *Je me suis dit que c'était un pays de droits, que mes enfants seraient protégés, que j'aurai la chance de travailler, de m'occuper de mes enfants* », explique-t-elle.

**Lire aussi** | [sauvé par un contrat de travail, le père de famille kosovar reste à Rouen \(https://www.paris-normandie.fr/id251634/article/2021-11-18/sauve-par-un-contrat-de-travail-le-pere-de-famille-kosovar-reste-a-Rouen\)](https://www.paris-normandie.fr/id251634/article/2021-11-18/sauve-par-un-contrat-de-travail-le-pere-de-famille-kosovar-reste-a-Rouen)

## Deux maires en soutien

Depuis le rejet de sa demande d'asile, elle avait huit jours, soit jusqu'au jeudi 8 décembre 2022, pour quitter le logement Cada géré par l'association France terre d'asile. « *Le Cada n'est pas soumis à la trêve hivernale, même s'il fait deux degrés* », s'indigne Magali Hernandez, professeur au collège Alain et militante RESF. Plusieurs élèves étaient d'ailleurs présents mercredi au rassemblement, tout comme les maires de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville, qui vont parrainer civilement une fillette chacun. Mariam Doungous, qui ne fait pas encore l'objet d'une obligation à quitter le territoire français, compte déposer un nouveau recours. Les militants comptaient demander au préfet de décerner à titre exceptionnel un visa vie privée/vie familiale valable un an. « *Qu'on les laisse en paix, bosser, et si possible pas mutilée !* », a revendiqué une militante.

## Vidéo. Projet de loi « immigration » 2023 : Entre hausse des expulsions et main tendue aux travailleurs

Consultez l'actualité en vidéo [\(//videos\)](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Écoles, collèges et lycées\(/504/iptc/ecoles-colleges-et-lycees\)](#)

[Réfugiés\(/7068/iptc/refugies\)](#)